

RAPPORT ANNUEL

SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D' ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS



C.C.V.S

**EXERCICE
2009**



RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2009

SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

La Communauté de Communes de la Vallée du Serein assure le service de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés. Conformément aux dispositions du décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, ce document présente les indicateurs techniques et financiers du service portant sur l'exercice 2009 .

Ce rapport annuel est présenté à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein, puis fait l'objet d'une communication du maire de chaque commune- membre au sein de son conseil municipal.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SERVICE P.3

LA COLLECTE

Les différents types de collecte

1. La collecte des ordures ménagères et assimilés P.4
2. La collecte sélective P.4/5
 - La collecte sélective des emballages et des papiers P.5
 - L'apport volontaire en déchèterie P.5/6
 - La collecte spécifique pour les commerçants et artisans P.7

LE TRAITEMENT

1. Le centre de stockage des déchets ultimes P.8
2. Le centre de tri P.8
3. La déchèterie P.9

INDICATEURS TECHNIQUES

LES TONNAGES COLLECTES

1. La production globale P.11/12
2. La collecte des ordures ménagères P.13
3. La collecte en apport volontaire P.14/19
4. La déchèterie P.20/22

LES INDICATEURS FINANCIERS

1. Le coût du service P.23/24
2. Le coût des ordures ménagères P.25/26
3. Le coût des points d'apport volontaire P.27/28
4. Le coût de la déchèterie P.28/30
5. Le bilan financier général P.31/33

PRESENTATION DU SERVICE

La communauté de communes de la vallée du Serein exerce la compétence d'élimination des déchets sur l'ensemble de son territoire regroupant 10 communes pour une population totale de 4 323 habitants au dernier recensement de 2007 (contre 4 120 habitants précédemment).

LA COLLECTE

1. La collecte des déchets ménagers et assimilés :

Elle est assurée en régie au porte à porte à raison d'un passage par semaine sur le territoire de la Communauté, à l'aide de camions à benne compactrice. Jusqu'en 2005, une collecte spécifique était organisée gratuitement pour les commerçants et artisans, le vendredi matin. Elle a été supprimée en 2006, en raison de l'ouverture de la déchèterie et la possibilité d'accès offerte aux professionnels.

L'installation des points d'apport volontaire, nous a amenés à la suppression de la double collecte des déchets ménagers pendant la période estivale, depuis plusieurs années. Nous n'assurons plus ce double ramassage d'été que pour les métiers de bouche (restaurateurs et maison de retraite), par mesure d'hygiène.

La collecte est organisée sur 4 jours, dans les communes suivantes:

- Lundi : Ligny-le-Châtel, La Mouillère, Les Près-du-Bois
- Mardi : Maligny, La Chapelle-Vaupelteigne, Villy, Lignorelles
- Mercredi : Méré, Varennes, Venouse, Rouvray
- Jeudi : Pontigny, Lordonnois

2. La collecte sélective :

La collecte sélective est organisée depuis 1989 sur notre territoire. Elle consiste en un dispositif d'apport volontaire dans chaque commune avec des espaces de tri équipés de trois containers : un pour les papiers et cartons (bleu), un pour les bouteilles et flacons plastiques, boîtes de conserve et bidon acier, cannettes et barquettes alu, aérosols (jaune) et un pour les verres (vert). Chaque espace de tri est installé sur une plateforme bétonnée entourée de plantations ou d'un muret.

En 2000, il a été décidé de revoir le nombre d'espaces de tri afin de prendre en compte, plus efficacement, le nombre d'habitants. Il a été décidé d'un point d'apport volontaire par 500 habitants. Les communes les plus importantes ont également été équipées d'un parc grillagé supplémentaire pour les plastiques et corps creux. Enfin en 2006, un espace de tri supplémentaire a été installé à l'intérieur de la déchèterie.

Le vidage et le transport sont effectués par un prestataire privé, la société SOREPAR. La fréquence de vidage des containers est d'une fois tous les quinze jours pour les conteneurs Papiers- Cartons et Emballages et une fois tous les 21 jours pour les conteneurs verre.

Des incidents de ramassage sont constatés chaque année, notamment pendant les périodes de congé des salariés de la société SOREPAR et en période d'intempéries hivernales et tout particulièrement fin décembre 2009 où plusieurs vidages n'ont pu être effectués en temps opportun.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des colonnes corps creux, journaux et verre sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

	VERRE	PLASTIQUE CORPS CREUX	PAPIER CARTON	BAC GRILLAGE PLASTIQUE
La Chapelle	1	1	1	
Lignorelles	2	2	1	
Ligny le Châtel	8	7	6	1
Maligny	3	2	2	1
Méré	1	1	1	
Pontigny	4	4	3	1
Rouvray	1	1	1	1
Varennnes	1	1	1	
Venouse	2	1	1	
Villy	1	1	1	
Déchèterie	1	1	1	1
TOTAL	25	22	19	5

Quelques communes possèdent des containers à verre en fer que nous collectons mais qui leur appartiennent (Ligny : 2, Maligny : 1, Pontigny : 1, Venouse : 1). La majorité des communes a supprimé les bacs roulants pour les emballages installés sur chaque espace de tri, initialement prévus pour recevoir les contenants des emballages recyclables mais transformés trop souvent en poubelles débordantes.

3. L'apport volontaire en déchèterie :

Une déchèterie est un site aménagé ouvert au public pour le dépôt sélectif de déchets qui ne peuvent être éliminés d'une manière satisfaisante par la collecte traditionnelle des déchets ménagers ou des espaces de tri du fait de leur encombrement, leur nature ou de leur quantité.

La Communauté de Communes a mis à la disposition de ses habitants une déchèterie gardiennée, de 6 quais, depuis le 15 décembre 2005, située sur la commune de MALIGNY.

Le gardiennage de cette déchèterie a été confié à l'association EMMAÛS. Une convention lie l'association et la collectivité. L'association ne pouvant percevoir de salaire pour le travail fourni, la collectivité prend à sa charge, en contrepartie, l'élimination de 70 tonnes de déchets ultimes de cette institution (la convention initiale était de 50 tonnes).

La déchèterie accueille gratuitement les déchets des particuliers à raison de 3 mètres cube par semaine.

Les déchets acceptés sont :

- les gravats,
- les déchets verts,
- la ferraille,
- les huiles de vidange et les huiles alimentaires,
- les déchets ménagers spéciaux,
- les cartons pliés,
- les encombrants,
- les piles et les batteries,
- les cartouches d'imprimante,
- les pneus,
- les déchets électriques, électroniques et électroménagers,
- les lampes
- les palettes,
- les films plastiques propres.

Tous ces déchets sont recyclés sauf les encombrants qui sont enfouis à Duchy.

L'accès est réglementé pour les professionnels avec un dépôt maximum de 3 mètres cube par semaine dont 1 gratuit et les 2 suivants payants à raison de 12 € le m³. Pour les déchets spéciaux, l'apport est limité à 5 kg facturés 4 € le kg. S'ils travaillent pour un résident du canton, ils peuvent avoir l'accès gratuit en utilisant la carte de leur client et un justificatif des travaux effectués.

Les tracteurs et les véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC ne sont pas acceptés.

La déchèterie est ouverte, du 1^{er} octobre au 31 mars :

- le mercredi de 14 h à 17 h,
- le vendredi de 14 h à 17 h,
- le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Du 1^{er} avril au 30 septembre, les horaires de fermeture sont repoussés à 19 H.

4. La collecte spécifique des commerçants :

Dans un souci d'hygiène, une collecte des déchets des métiers de bouche est organisée de juin à septembre, à raison d'un ramassage supplémentaire par semaine. Cette collecte concerne les restaurateurs de la communauté, la maison de retraite de Ligny-le-Châtel, et le centre de loisirs de Pontigny.

5. Aire de stockage de classe 3 :

Durant l'année 2007, notre collectivité a réalisé un centre d'enfouissement de classe 3, autorisé par arrêté préfectoral n° 2007/119 du 31 mai 2007, sur la commune de Villy. Les travaux se sont réalisés tout au long de l'année 2007 et le premier semestre 2008. Le coût de cet équipement a été de 150 000 € pour l'achat du site et 65 997,27 € HT pour les travaux de mise aux normes.

Pour l'année 2008, nous avons pris en compte les dépenses d'investissement de ce nouvel équipement dans le calcul du coût général du service mais nous n'avons aucune recette pour cette année.

Cet équipement devrait être opérationnel en 2010.

LE TRAITEMENT

1. Le centre de stockage des déchets ultimes :

Les ordures ménagères collectées au porte à porte sont enfouies au Centre de Stockage de Déchets Ultimes de DUCHY à St FLORENTIN, géré par la société COVED.

Ce traitement concerne également les divers non recyclables issus de la déchèterie de MALIGNY (346 tonnes en 2009).

En 2009, nous avons enfoui 1198 tonnes d'ordures ménagères au centre de DUCHY.

2. Le centre de tri :

Après leur collecte aux espaces de tri, les papiers, journaux et emballages sont acheminés au centre de tri de la société SOREPAR à ORMOY.

Les flux de produits sont envoyés sur les chaînes de tris, les déchets sont séparés à la main par matière, puis mis en balle avant d'être expédiés vers les filières de recyclage.

Les divers matériaux sont envoyés dans les filières suivantes :

- Papier (Golbey), carton (Papeterie de Champagne Emin Leydier)
- Plastiques (Valorplast)
- Corps creux : acier (Arcélor), alu (Affimet)
- Verre (St Gobain)

Les refus de tri des flux transférés au centre de tri sont, quant à eux, redirigés au centre d'enfouissement de DUCHY.

3. La Déchèterie :

Tous les matériaux récupérés à la déchèterie font l'objet d'un acheminement vers une filière de recyclage, hormis :

- les divers non recyclables qui sont enfouis au centre de DUCHY.
- des appareils encore en état de marche ou des objets récupérables pour la revente qui sont cédés à l'association EMMAÜS.
- les DEEE qui sont récupérés par EMMAÜS, association habilitée pour ce service

Les autres matériaux récupérés suivent les filières suivantes :

- les déchets verts : VERT COMPOST à St Cyr les Colons
- La ferraille : ODELOT à St Florentin
- Les cartons pliés : SOREPAR à Ormoy
- Les gravats : CSDESA à Molosmes
- Les pneus : EKOLOGOS à Juvigny (77)
- Les piles et les batteries : COREPILES
- Les déchets ménagers spéciaux : TRIADIS à Etampes
- Les huiles de vidange : SRHUU
- Les huiles alimentaires : Ecogras
- Les cartouches d'imprimante : H A Bureautique
- Les déchets électriques, électroniques et électroménagers : récupérés par Emmaüs, association habilitée pour réceptionner ces matériels en vue de leur recyclage.
- Les palettes : BURBAN Palettes

Le transport vers les lieux de retraitement est assuré par la société COVED, basée à Troyes et a fait l'objet, en décembre 2008, d'un appel d'offres pour traitement et transport. A chaque enlèvement, la société COVED nous fournit un bon de pesée et le lieu de dépôt des matériaux enlevés.

INDICATEURS TECHNIQUES

LES TONNAGES COLLECTES

LA PRODUCTION GLOBALE

En 2009, **2 485** tonnes de déchets ont été collectées, comprenant l'ensemble des flux pris en charge au porte à porte et en apport volontaire. Ce tonnage nous donne un ratio de **574,83 kg/an/hab**, tous déchets confondus. Il est obtenu en prenant en compte la population au dernier recensement, soit 4323 habitants. Ces ratios étaient respectivement de 572,29 et 589,19 kg/an/hab en 2008 et 2007.

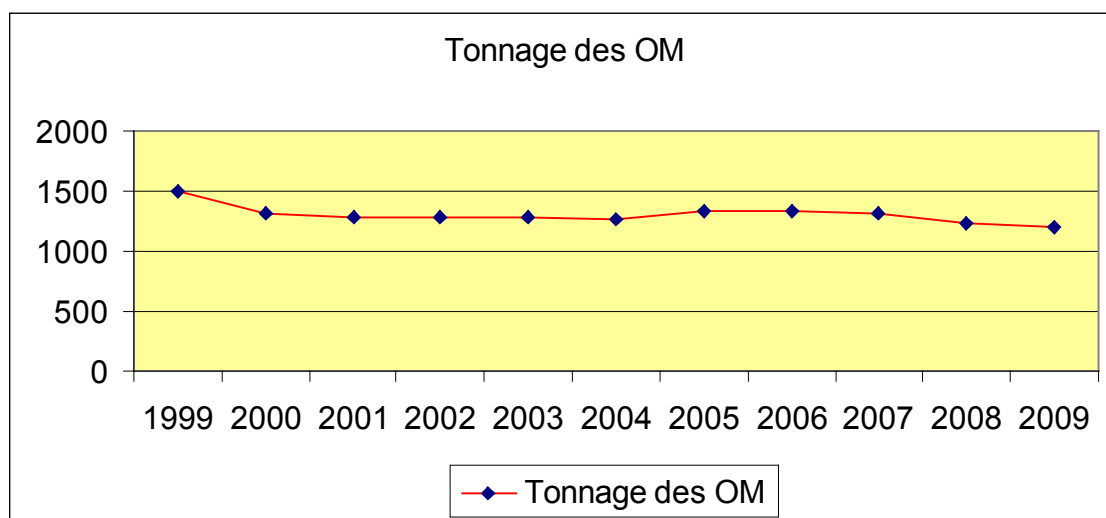
En 2000, la production totale de déchets était de 1 760 tonnes soit 427 kg/an/hab. En 2005, elle atteignait 1 761 tonnes soit une grande stabilité, à population constante. En réalité, en raison de l'augmentation progressive de la population, on peut considérer que la production de déchets a diminué durant cette période. Par contre, pour 2006 et 2007, nous constatons une augmentation de 42%. Cette évolution brutale est liée à l'ouverture de la déchèterie au 1^{er} janvier 2006 et à la collecte de nouveaux matériaux.

Pour 2009, nous constatons une très légère augmentation du tonnage total des déchets collectés (+0,44%) malgré une hausse non négligeable de la population avec de nouveaux lotissements dans plusieurs communes. L'évolution que nous constatons est assez positive puisque le tonnage des ordures ménagères continue de baisser (-3,2%) et que les produits recyclables collectés à la déchèterie sont en hausse (+14,50%). Par contre nous notons une stagnation dans les apports aux espaces de tri. Avec 358 tonnes, la baisse de 4% correspond à la non prise en compte des 20 tonnes de verre du Styliss (contrairement aux années antérieures) et à une tournée de moins en raison des conditions hivernales. Le tonnage total collecté à la déchèterie, avec 929 tonnes, continue de progresser (+ 7,64%).

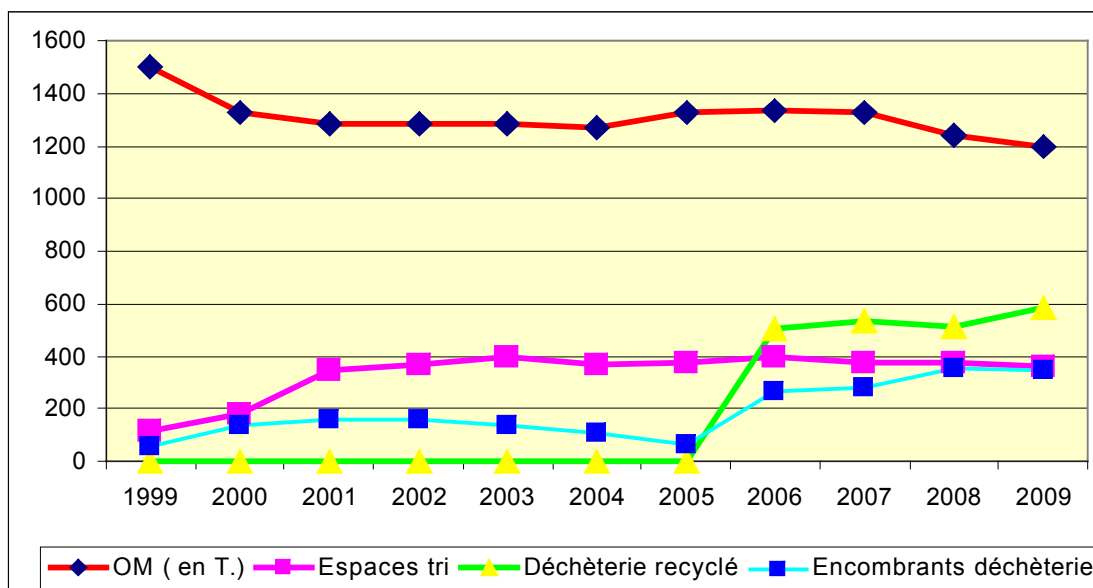
En tonne	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
OM	1325	1280	1283	1272	1326	1322	1 333	1325	1238	1198
Points tris	295	345	364	395	369	375	393	374	373	358
Encombrants	140	159	158	138	106	64	0	0	0	0
Déchèterie	0	0	0	0	0	0	506	808	509	583
Déchèterie Non recyclable	0	0	0	0	0	0	266	278	354	346
TOTAL	1760	1784	1806	1805	1801	1761	2498	2785	2474	2485

La forte baisse des Ordures Ménagères en 2000 correspond à la décision de ne plus prendre les déchets verts. Ensuite la baisse progressive de leur tonnage correspond

à la montée en charge des apports volontaires aux espaces de tri et à l'ouverture de la déchèterie.



Pour les points- tris, la brusque augmentation à partir de 2000, s'explique par la mise en place d'espaces de tri dans chaque village et d'un nombre plus conséquent dans les communes les plus importantes. La baisse enregistrée en 2007 peut s'expliquer par une moins importante utilisation des bouteilles d'eau minérale et par des emballages de plus en plus légers.



Pour la déchèterie, nous avons constaté un déstockage important à l'ouverture. Il correspond à la suppression du ramassage des encombrants en 2006 et un seul ramassage en 2005, mais aussi à la prise en charge de nouveaux déchets (gravats, déchets verts, pneus, batteries...). Depuis 2007, nous constatons une augmentation constante de fréquentation à la déchèterie qui se confirme encore en 2009 avec 154 visites supplémentaires (1 669 en 2008 et 1 823 en 2009) soit +9,5%.

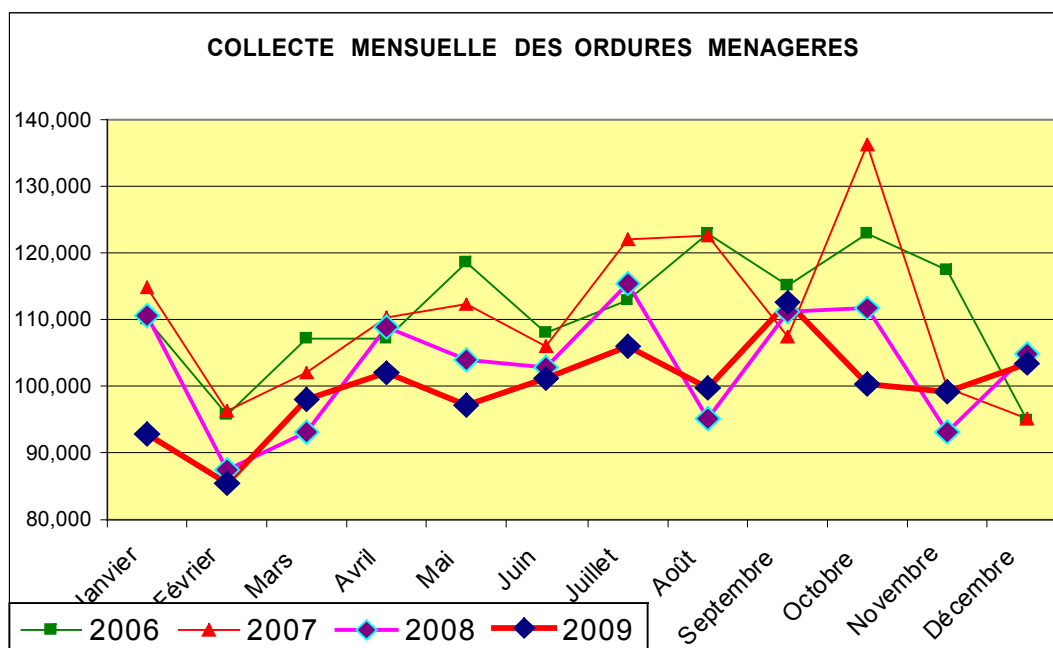
Sur les 1 287 tonnes collectées en apport volontaire en 2009, 941 tonnes de déchets ont été valorisées soit un ratio de **218 kg/an/hab.** Il était de 204 kg/hab. en 2008 et de 40,50 kg/hab. en 1999. La part valorisée correspond aux déchets issus de la collecte sélective par apport volontaire et de la déchèterie qui ont été expédiés vers une filière spécifique de recyclage.

Le **taux de valorisation** global atteint **51,79%** du gisement des déchets de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein. Ce taux était de 10% en 1999. En 2005, avant l'ouverture de la déchèterie, il était de 21%. En 2008, il était de 49,95%.

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

En 2009, **1 197** tonnes d'ordures ménagères ont été collectées au porte à porte. Ce tonnage était de 1 325 tonnes en 2007 et 1 228 en 2008.

Le ratio d'ordures ménagères par habitant est donc de **276,89 kg par an** (286,37 kg en 2008). La moyenne nationale est proche de 385 kg/an/hab. Nous pouvons considérer que nos habitants ont un comportement citoyen et essaient de diminuer leur volume de déchets non recyclables.



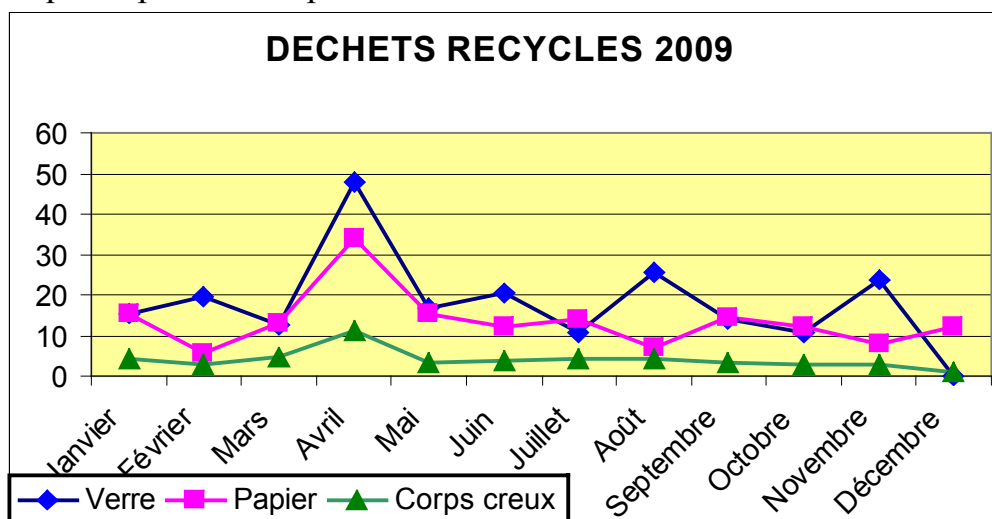
Comme chaque année, nous observons le plus bas tonnage collecté au mois de février. Le mois de septembre a été le point culminant en tonnage.

Sur l'ensemble de l'année, les tonnages collectés mensuellement sont en général inférieurs à ceux de l'année 2008.

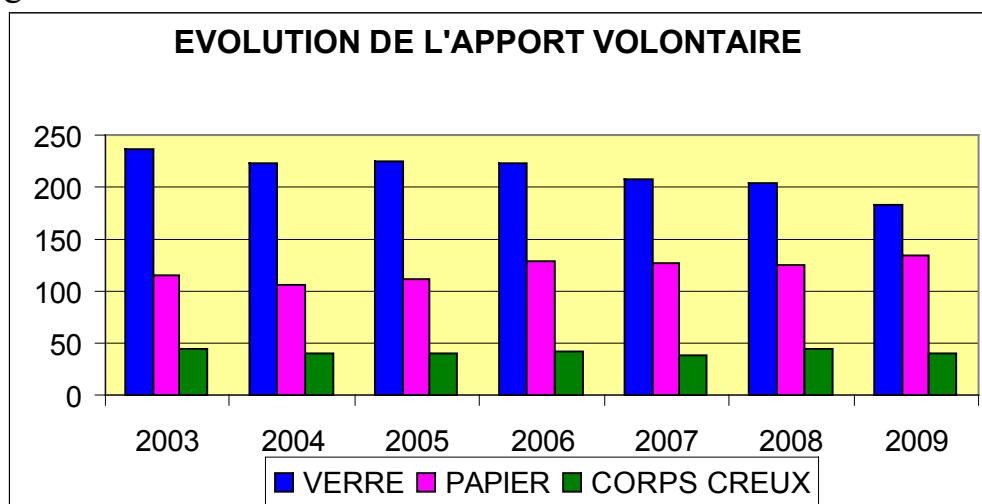
LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE :

Sur l'ensemble des containers d'apport volontaire installés dans les communes, nous avons collecté **358 tonnes** de matériaux, se décomposant en **184 tonnes** de verre, **135 tonnes** de papier et cartonnages et **40 tonnes** de corps creux. En 2008, nous avons collecté d'avantage de produits (373 t.). Nous constatons une forte baisse au niveau du verre avec 20 tonnes de moins, une baisse de 3 tonnes au niveau des corps creux et une hausse de 10 tonnes sur le papier. Sur l'ensemble de l'année, le collecteur a effectué 57 vidages (65 vidages en 2008) soit une moyenne de 4,75 par mois.

La courbe de la collecte aux points d'apport volontaire est en dent de scie pour le verre et le papier. Elle est liée à la périodicité des ramassages. Nous rencontrons toujours des difficultés de collecte en été en raison des congés des personnels de la SOREPAR. En décembre 2009, il n'y a pas eu de collecte de verre en raison des intempéries. La courbe des corps creux est plus stable en apparence sur le graphique mais cela correspond à l'échelle du graphique et du tonnage plus faible pour ces produits qui ne permettent pas une lisibilité suffisante.



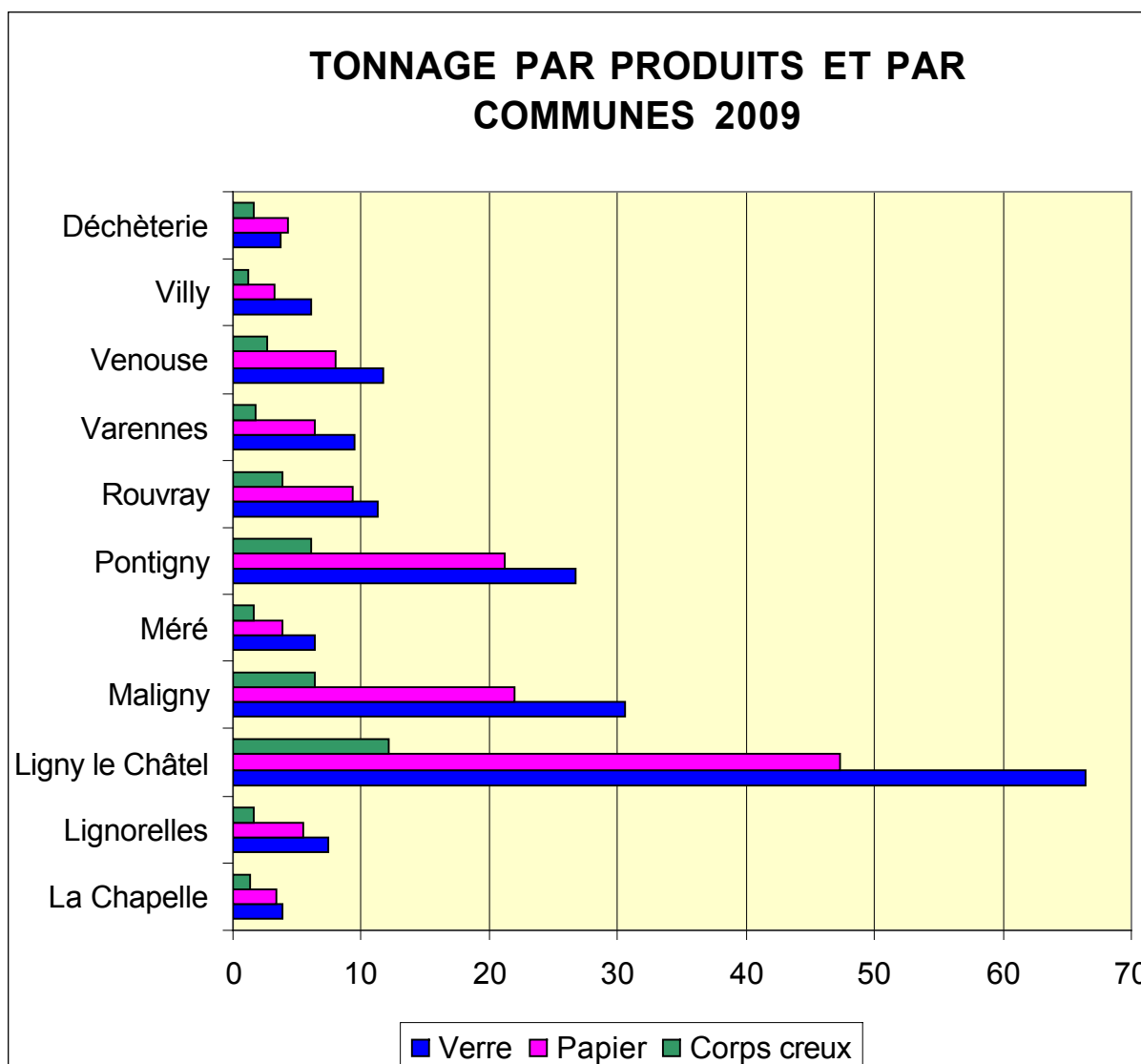
Après une baisse de 5,08% en 2007, nous enregistrons une nouvelle baisse de 4% avec 358 tonnes collectées contre 373 en 2008. Une nouvelle sensibilisation des habitants serait souhaitable pour amplifier le tri par apport volontaire et éviter un dérapage des coûts.



Le ratio moyen par habitant est de **82,81 kg/an/hab.** (86,28 kg/an/hab. en 2008, 87,89 kg/an/hab. en 2007).

La répartition des tonnages annuels des différents flux se décompose ainsi :

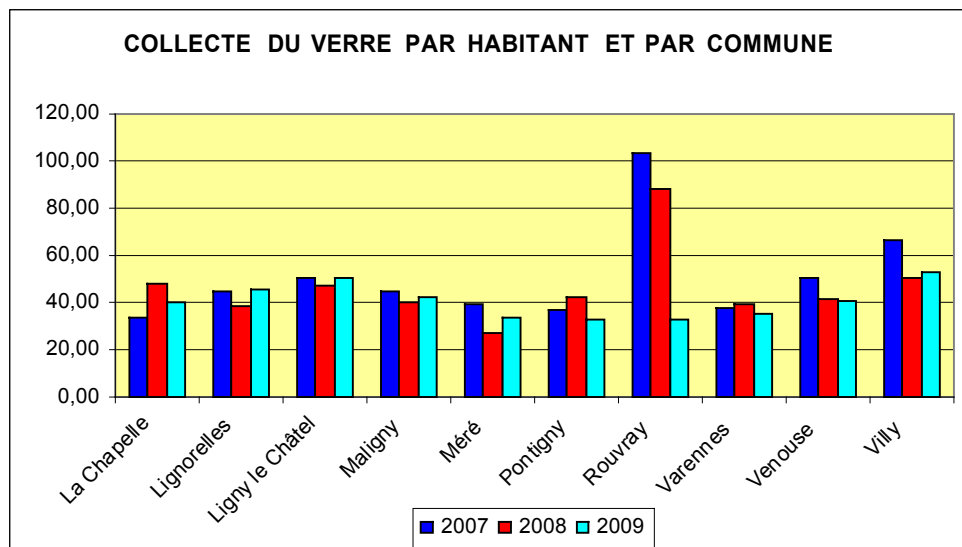
- Verre : 42,45 kg/an/hab. (46,96 kg/an/hab. en 2008).
- Papier Cartonnette 31,12 kg/an/hab. (29,14 kg/an/hab. en 2008)
- Corps creux 9,30 kg/an/hab. (9,94 kg/an/hab. en 2008)



Cette année, le verre collecté par le Styliss n'est plus comptabilisé avec la commune de Rouvray. Pour 2009, cet établissement a collecté 23,160 tonnes (19,160 en 2008). Le bon résultat de la commune de Ligny-le-Châtel s'explique par le point d'apport de la superette que de nombreux habitants des communes voisines utilisent en allant faire leurs achats. Des communes restent néanmoins peu sensibilisées à l'effort de tri.

Pour pouvoir comparer la performance de chaque commune, il convient de ramener la quantité collectée en kg par habitant, ce qui nous donne les tableaux suivants :

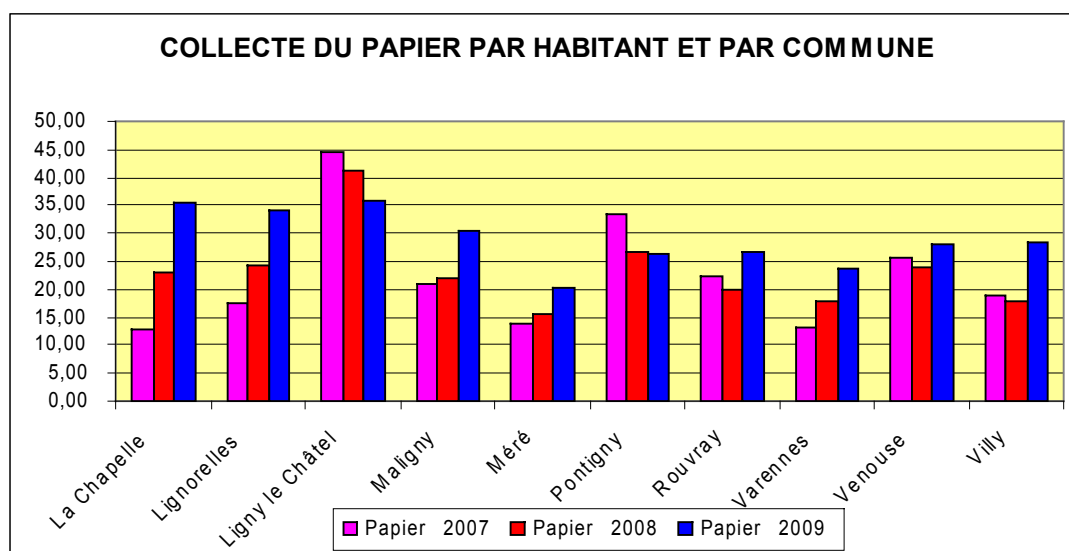
- ❖ **VERRE** : La moyenne est de 42,45 kg/an/hab. contre 46,96 kg/an/hab. en 2008. Seules les communes de Ligny, Lignorelles et Villy dépassent largement ce tonnage. Pour Rouvray la chute est due à la comptabilisation à part des verres du Styliss. Les communes de Pontigny et Varennes sont également en baisse. La commune de Villy détient le record avec 52,86 kg/an/hab.



	Verre 2006	Verre 2007	Verre 2008	Verre 2009
La Chapelle	34,65	33,82	48,19	40,27
Lignorelles	37,24	44,79	38,61	45,95
Ligny le Châtel	54,43	50,31	46,89	50,36
Maligny	44,94	45,16	40,19	40,72
Méré	33,16	39,24	27,22	33,26
Pontigny	41,02	37,10	42,16	32,92
Rouvray	38,42	103,05	88,16	32,42
Varennes	37,43	37,61	39,08	34,86
Venouse	48,64	50,38	42,00	41,20
Villy	52,29	66,77	50,77	52,86

❖ **PAPIER** : La moyenne de notre communauté est de 31,12 kg/an/hab. contre 29,14 kg/an/hab. en 2008. Elle était de 30,13 en 2006.

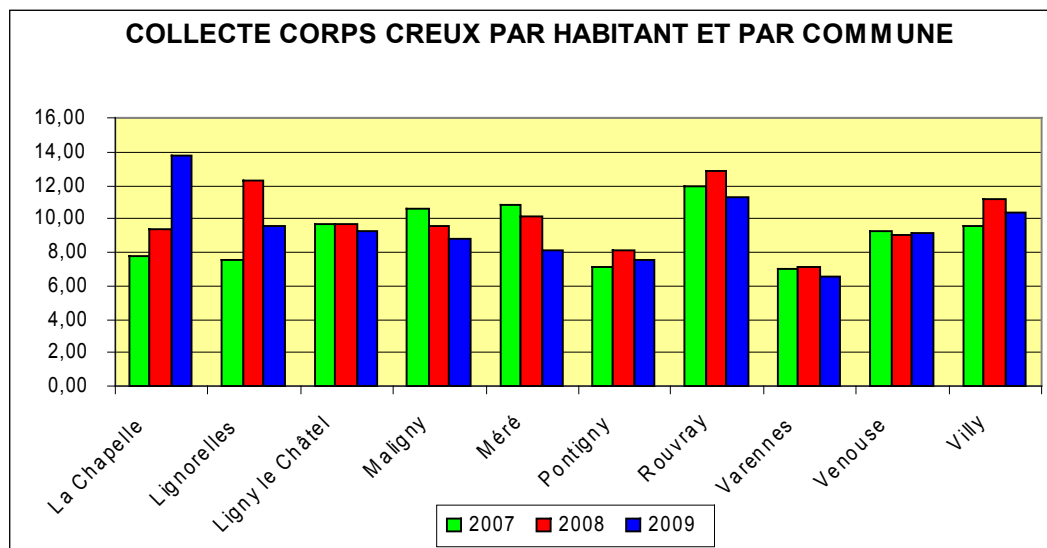
Là encore, Ligny-le-Châtel est en tête en raison de la présence d'un point d'apport à proximité du supermarché. L'ensemble des communes connaît une évolution très positive notamment celle de La Chapelle qui enregistre le meilleur résultat avec 35,42 kg. Seules les communes de Ligny et Pontigny sont en baisse régulière. Par contre, l'écart entre les communes qui variait du simple au double en 2007, semble se resserrer.



	Papier 2006	Papier 2007	Papier 2008	Papier 2009
La Chapelle	15,52	12,92	22,92	35,42
Lignorelles	14,84	17,69	24,44	34,11
Ligny le Châtel	42,99	44,54	41,17	35,82
Maligny	23,28	20,83	21,99	30,32
Méré	15,61	13,88	15,58	20,33
Pontigny	34,07	33,56	26,84	26,26
Rouvray	27,33	22,25	19,80	26,65
Varennes	16,67	13,20	17,91	23,50
Venouse	20,84	25,55	24,08	28,11
Villy	18,74	19,04	17,84	28,42

❖ **CORPS CREUX** : Notre moyenne est de 9,30 kg/an/hab. contre 9,94 kg/an/habitant en 2008. Nous étions à 9,84 en 2006.

Dans cette catégorie, la commune de La Chapelle-Vaupelteigne arrive largement en tête et a pratiquement doublé ses apports depuis 2006. Pour toutes les autres communes les tendances sont à la baisse.

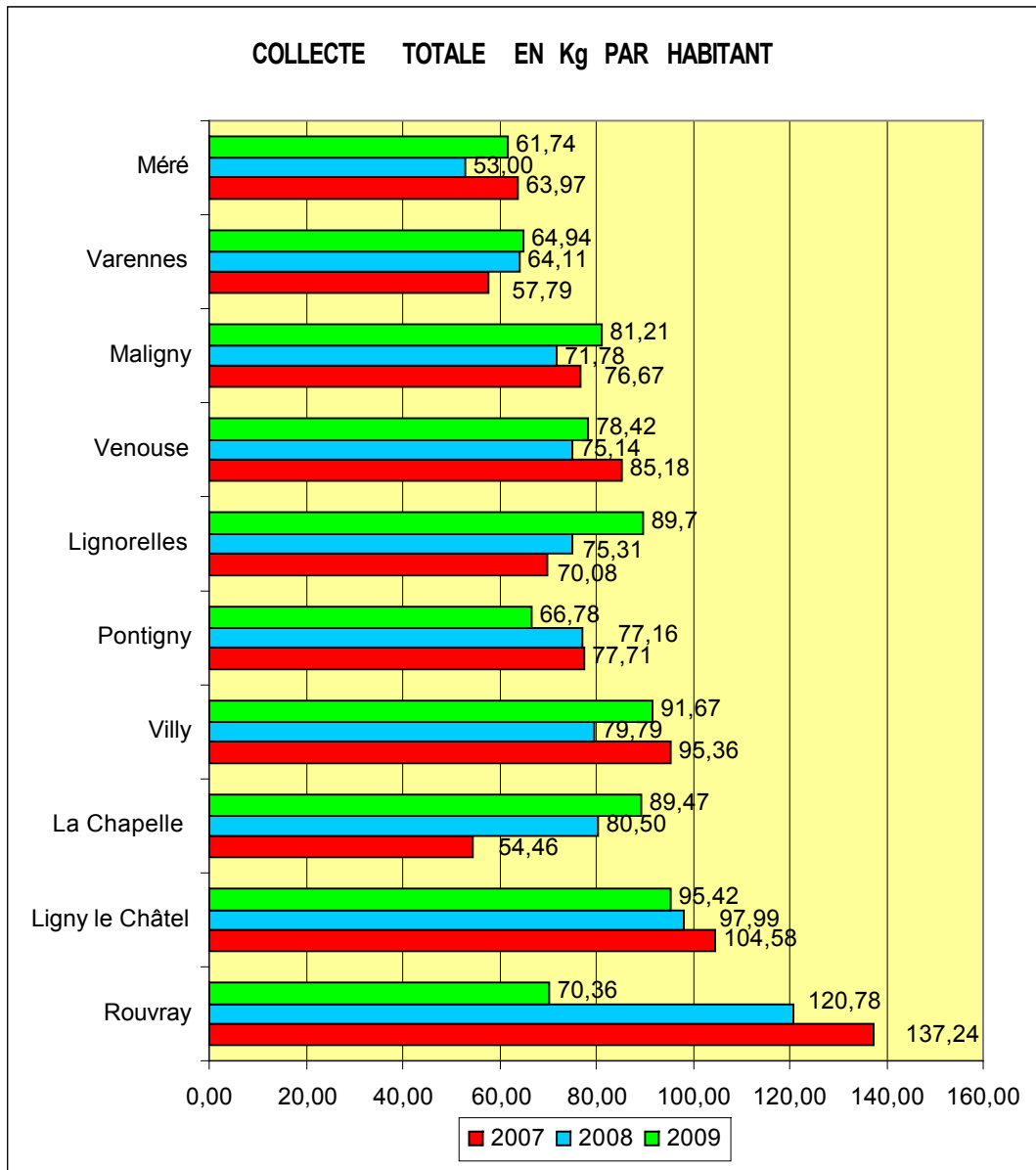


Corps Creux	2006	2007	2008	2009
La Chapelle	6,68	7,73	9,39	13,77
Lignorelles	6,94	7,60	12,25	9,63
Ligny le Châtel	10,72	9,73	9,73	9,23
Maligny	10,81	10,65	9,60	8,78
Méré	11,62	10,84	10,19	10,02
Pontigny	7,82	7,06	8,16	7,58
Rouvray	12,56	11,93	12,83	11,27
Varennes	7,21	6,99	7,12	6,57
Venouse	10,16	9,25	9,07	8,81
Villy	11,22	9,55	11,17	10,36

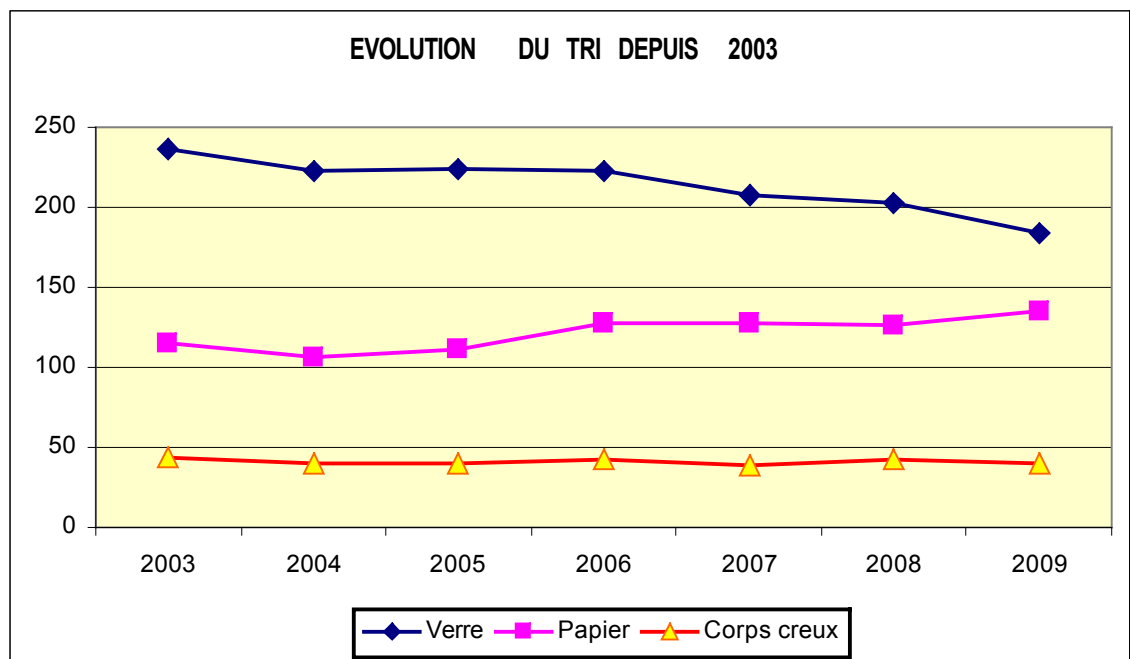
❖ **COLLECTE TOTALE PAR COMMUNE** : Les chiffres s'obtiennent en ajoutant l'ensemble des produits collectés et en divisant par le nombre d'habitants. La moyenne obtenue est encore en baisse par rapport à 2008 puisque nous passons de 86,28 kg/an/hab. à 82,88 kg. Nous étions à 92,41 Kg par habitant en 2006. La tendance générale est donc à la baisse.

La commune de Rouvray enregistre la plus forte chute (toujours les verres du Styliss comptabilisés à part). Les communes de Ligny et Pontigny sont aussi en régression. Par contre, les communes de La Chapelle et Lignorelles sont en progression constante. Malgré une baisse, Ligny-le-Châtel conserve le meilleur résultat avec 95,42 kg/hab. Le moins bon résultat est enregistré à Méré avec 61,74 kg/hab.

Un travail de sensibilisation semble indispensable si nous voulant améliorer l'effort de tri.



EVOLUTION DU TRI EN APPORT VOLONTAIRE DEPUIS 2003



Pour les espaces de tri, la SOREPAR comptabilise le poids des produits non conformes sous l'appellation « refus de tri ». Pour 2009, il s'élève à 4,868 tonnes pour un total de produits collectés de 358 tonnes soit 1,35%. En 2008 nous étions à 1,439 tonnes et en 2007 à 10,55 tonnes. Vu le faible pourcentage, la SOREPAR ne nous donne plus le détail par produits.

LA DECHETERIE :

Pour la première année de fonctionnement, en 2006, nous avons collecté 772 tonnes de déchets soit environ 182 kg/an/hab. de déchets déposés. Pour 2009, nous avons atteint **929 tonnes** soit **215 kg par habitant** (863 tonnes soit environ 199,62 kg/an/hab. en 2008). Le tonnage déposé continue donc de progresser bien que depuis deux ans les DEEE (déchets électriques, électro ménagers et électroniques) soient directement collectés par Emmaüs et donc plus comptabilisés sur les apports à la déchèterie.

Au total 1 823 habitants ont retiré une carte d'accès à la déchèterie contre 1 700 en 2008, 1 545 en 2007 et 1 353 en 2006. Elles se répartissent comme suit :

COMMUNES	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
La Chapelle	44	6
Lignorelles	70	20
Ligny le Château	446	36
Maligny	388	32
Méré	55	3
Pontigny	310	18
Rouvray	107	7
Varennes	109	9
Venouse	103	5
Villy	52	3
TOTAL	1 684	139

La moyenne des cartes distribuées est de une pour 4 habitants environ. Toutefois nous constatons une forte augmentation du nombre de cartes retirées dans les communes les plus éloignées (Venouse : 70 en 2006, 103 en 2009 – Rouvray 54 en 2006, 107 en 2009).

Au cours de l'année 2009, nous avons enregistré 7 840 visites (7 841 en 2008) dont 7 288 particuliers et 552 professionnels (en 2008 : 7 116 particuliers et 726 professionnels). Cela représente une moyenne de 38 visites par demi journée

d'ouverture. Nous constatons une baisse des visites des professionnels et une augmentation des particuliers.

Apparemment, le mercredi après midi est la demi-journée où nous enregistrons le plus fort taux de fréquentation à l'heure (2 477 visites au total). Le samedi enregistre le plus grand nombre de visites (3 274 visites) mais la déchèterie est ouverte toute la journée. Pour les professionnels, le vendredi après-midi semble le jour le plus utilisé (225 visites) mais nous constatons une baisse dans la fréquentation des particuliers ce même jour.

Jour	Particuliers	Professionnels	Total
Mercredi	2 319	158	2 477
Vendredi	1 864	225	2089
Samedi	3 105	169	3 274
Total	7 288	552	7840

NOMBRE DE VISITES PAR COMMUNE

La commune de Maligny reste la plus grosse utilisatrice de la déchèterie du fait qu'elle est sur son territoire, avec 2 316 visites, suivie par Ligny le Châtel avec 2 206 visites. Nous enregistrons une hausse de fréquentation pour chaque commune, excepté celles de Varennes, Venouse et Villy.

Commune	Particulier	Professionnel	Total
CHAPELLE-VAUPELTEIGNE	190	6	196
LIGNORELLES	181	24	205
LIGNY-LE-CHATEL	2 022	184	2206
MALIGNY	2083	233	2316
MERE	95	4	99
PONTIGNY	1 463	52	1515
ROUVRAY	339	5	344
VARENNES	434	29	463
VENOUSE	310	5	315
VILLY	171	10	181
Total	7 288	552	7840

La répartition des tonnages collectés par matériaux donne le tableau suivant :

	2007	2008	2009
Tout venant et encombrants	278 tonnes	354,79 tonnes	345,78 tonnes
Ferraille	58,81 tonnes	54,02 tonnes	63,70 tonnes
Batteries	3,51 tonnes	2,291 tonnes	3,09 tonnes
Déchets verts	239,41 tonnes	304,57 tonnes	279,22 tonnes
Gravats	202,84 tonnes	114,36 tonnes	194,74 tonnes
Cartons	19,52 tonnes	26,88 tonnes	35,34 tonnes
Déchets ménagers spéciaux	6,29 tonnes	7,154 tonnes	6,71 tonnes
Piles	0,250 tonnes	0,300 tonnes	2034 unités
Pneus	15 M3	25 M3	219 unités
Huile de vidange	739 litres	?	908 litres
Electroménager (Emmaüs)	949 éléments	494 éléments	958 éléments
Total	808 tonnes	863 tonnes	929 tonnes

Bien que les tonnages collectés continuent de progresser avec 929 tonnes (+7,64%), la déchèterie semble avoir atteint sa vitesse de croisière et la fin des destockages massifs. Les encombrants, qui nous coûtent le plus cher, car enfouis à Duchy, sont presque à la même hauteur qu'en 2008. Les déchets verts semblent stabilisés. Seuls les gravats sont en forte progression mais en 2008, une grande partie de ceux-ci allaient directement à la Carrosserie du Vignoble pour le remblaiement d'un terrain.

Pour les DMS (déchets ménagers spéciaux), sur les 6,71 tonnes collectées, la grande majorité concerne des restes de peintures ou autres produits pâteux. Le recyclage de ces produits nous est facturé 1 223,83 € la tonne.

Comme sur les points d'apport volontaire, nous constatons une forte évolution dans la récupération du carton (+31,47%).

INDICATEURS FINANCIERS

LE COÛT DU SERVICE :

Le coût total du service des déchets peut se décliner en coût brut et en coût net. Le coût brut comprend les frais de collecte et les frais de traitement payés au cours de l'exercice 2009. Il s'élève à 448 612,25 € (368 111,29 € en 2008 et 363 968,45 € en 2007). La raison de cette importante augmentation provient essentiellement de la régularisation de factures 2008 en 2009 et des frais divers qui sont passés de 5 011 € en 2008 à 24 444,18 € en 2009 (étude pour les éoliennes, frais d'appel d'offres...) et de la prise en compte du capital des emprunts à savoir 49 850,26 €. Cette somme se décompose en :

- 115 261,97 € pour les frais de collecte des ordures ménagères (110 559,22€ en 2008). Cette augmentation est essentiellement liée aux réparations effectuées sur la benne (18 127,47 € en 2009 contre 4 094,89 € en 2008),
- 265 768,68 € pour les frais de traitement des ordures ménagères et la collecte et le traitement des déchets recyclables (252 541 € en 2008). Ils comprennent les factures payées pour l'exercice 2009 et les retards de paiement de 2008.
- 24 444,18 € de frais généraux (5 011,07 € en 2008). Cette somme comprend essentiellement 15 599,43 € de frais d'étude et d'honoraires non prévus au budget primitif, 2 759 € d'impression et publications, 2 225,29 € de réparation des containers.
- 43 137,42 € de capital des emprunts (10 418,16 € pour la benne et 32 719,26 € pour les installations.

Les dépenses de secrétariat ne sont pas prises en compte (salaire de la secrétaire, téléphone, frais de siège ...) bien qu'ils soient en augmentation constante du fait du suivi rigoureux des points d'apport volontaire et de la déchèterie.

Le coût net s'élève à 388 987,53 € (325 235,15 € en 2008). Il correspond au coût brut moins les recettes en atténuation liées au remboursement du CNASEA (4 193,23€), à la vente de certains produits et aux subventions d'Eco Emballage et l'Agence de l'Eau pour 34 513,31 €, une subvention DDR pour la carrière de 13 456,39 €, un remboursement des assurances de 2 013,79 € et 5 448 € d'amortissements. Le total de ces recettes s'élève à 59 624,72 €. Toutefois ces recettes ne sont pas pérennes et certaines dépendent du marché des matières recyclables ou de subventions exceptionnelles. Il convient donc de raisonner de préférence en coût brut. Dans ce cas, les dépenses brutes du service représentent un coût global de 103,77 € par habitant pour 2009.

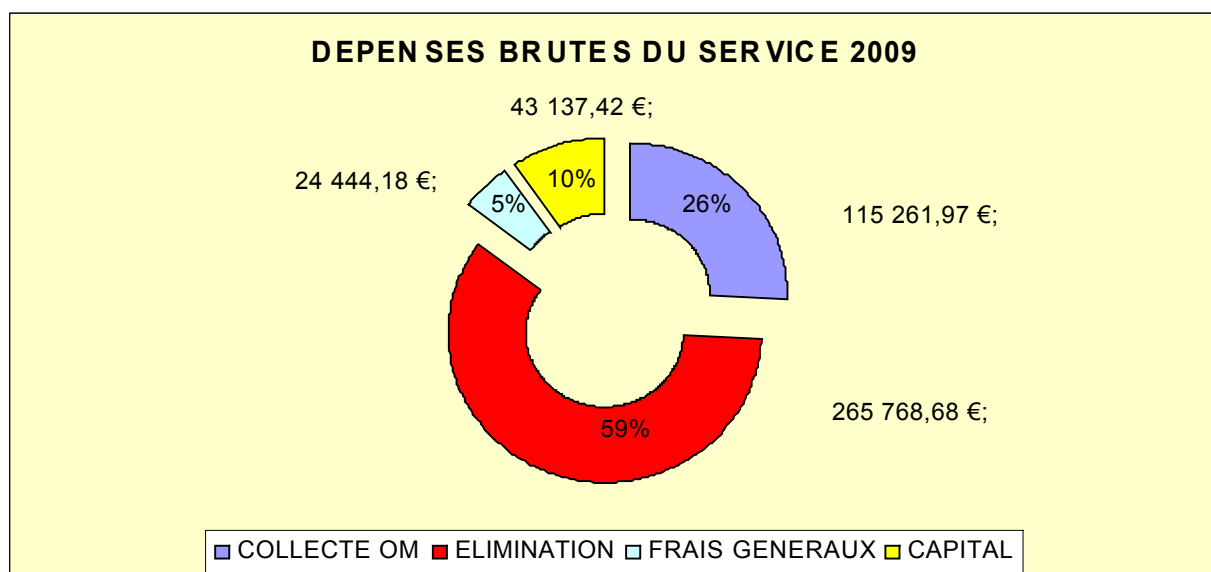
En net, la collecte représente 38 % des frais du service (30,03% en 2008), le traitement 60 % (68,60% en 2008) et les frais généraux 2% (1,36% en 2008).

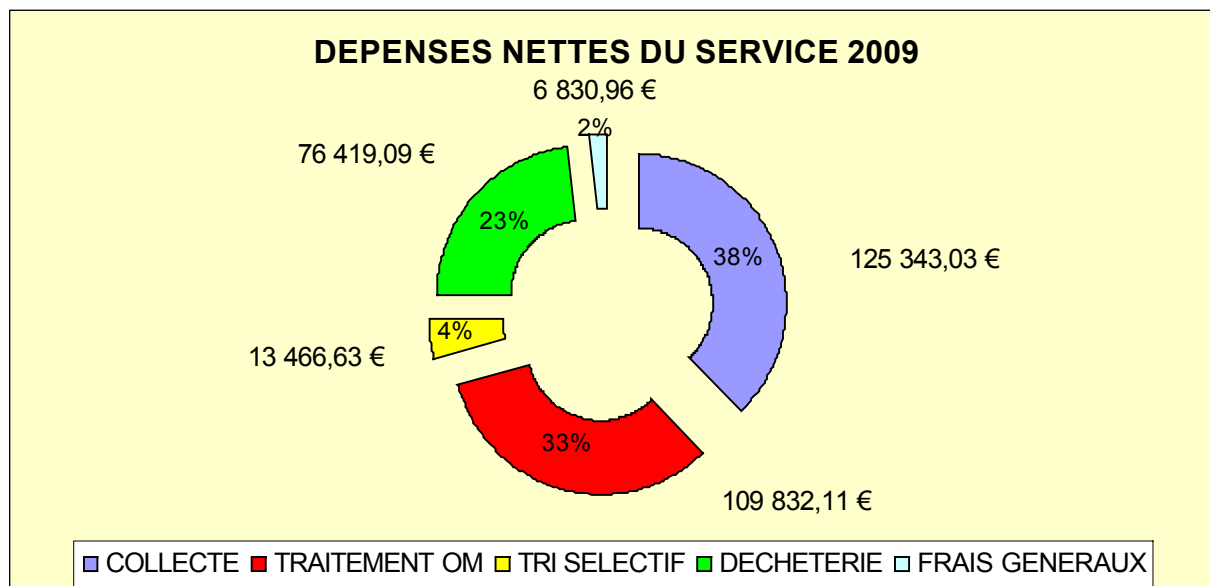
Si, au coût net, nous enlevons les factures de 2008 à savoir 49 743,86 € pour les ordures ménagères et 7 488 € pour la SOREPAR, les dépenses nettes pour l'année 2009 s'élèvent à 331 755,67 € se décomposent en :

- 125 343,03 € (103 897,22 € en 2008) pour la collecte des O.M.
- 199 717,83 € (216 326,86 € en 2008) pour l'élimination des déchets
- 6 830,96 € (5 011,07 € en 2008) pour les frais généraux

Les frais d'élimination (199 717,83 €) se répartissent, capital des emprunts et amortissements compris, en trois activités :

- traitement des ordures ménagères : 109 832,11 € (82 036,30 € en 2008)
- traitement et transport des espaces de tri: 13 466,63 € (8 977,13 € en 2008)
- traitement et transport pour la déchèterie : 76 419,09 € (87 458,16 € en 2008)





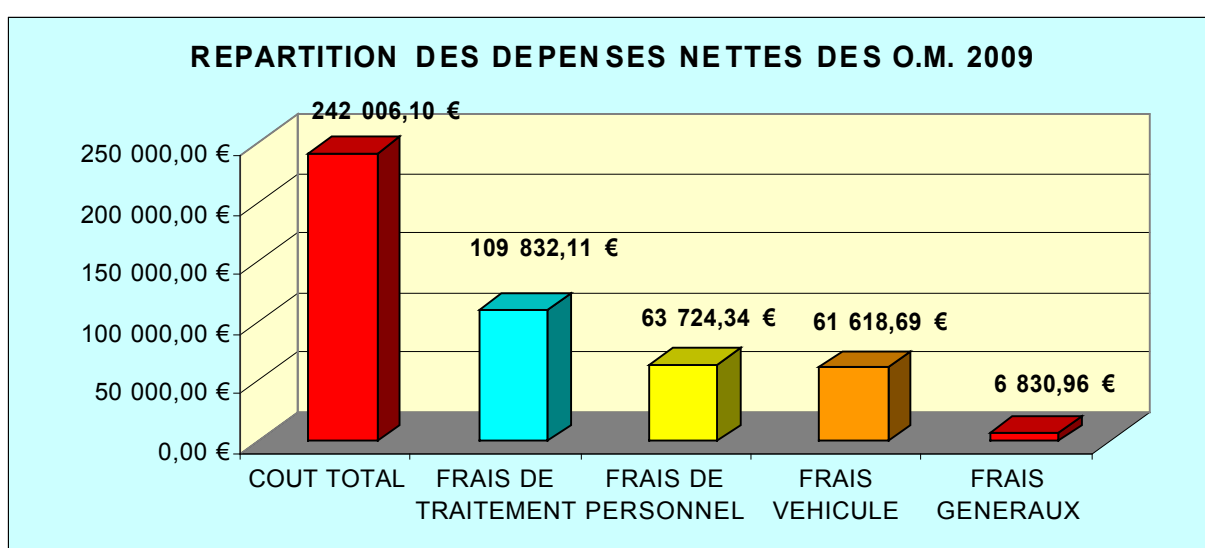
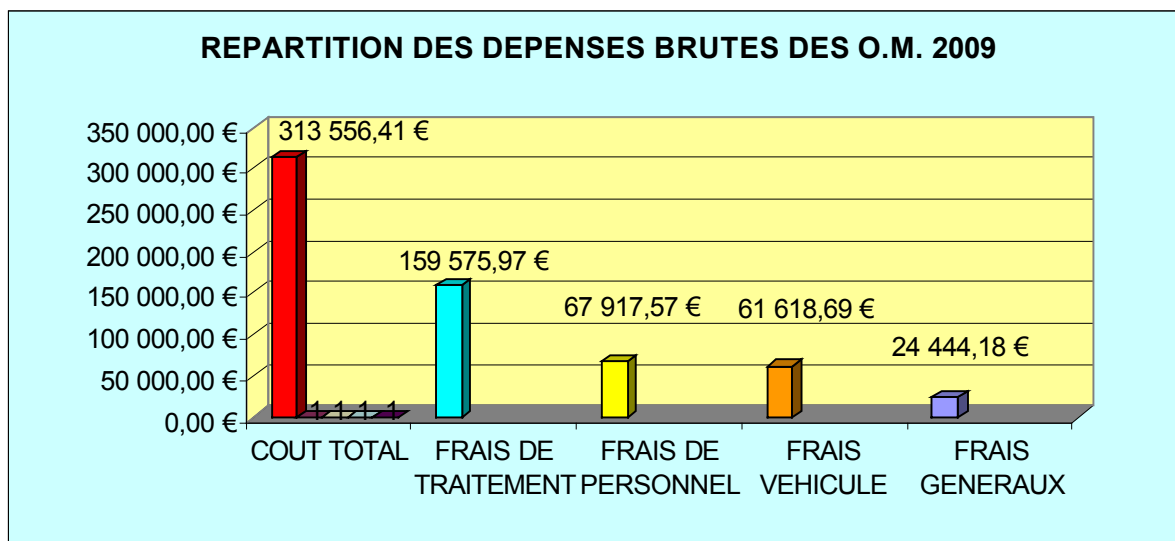
LES ORDURES MENAGERES:

Le coût payé en 2009 pour les ordures ménagères est de 313 556,37 €. Toutefois, l'exercice 2009 comprenait le règlement de 16 mois de traitement au lieu de 10 pour 2008. Le coût moyen d'un mois de dépenses pour le traitement est de 7 200 €. La collecte et le traitement des ordures ménagères représentent 69,89% des dépenses du service environnement. Il se décompose comme suit :

	BRUT 2008	BRUT 2009	NET 2009
Frais de véhicule :	48 019,82 €	61 618,69 €	61 618,69 €
Frais de personnel :	62 539,40 €	67 917,57 €	63 724,34 €
Frais de traitement :	82 036,30 €	159 575,97 €	109 832,11 €
Frais	5 011,07 €	24 444,18 €	6 830,96 €
Total	205 792,59 €	313 556,37 €	242 006,10 €

Il est à noter que :

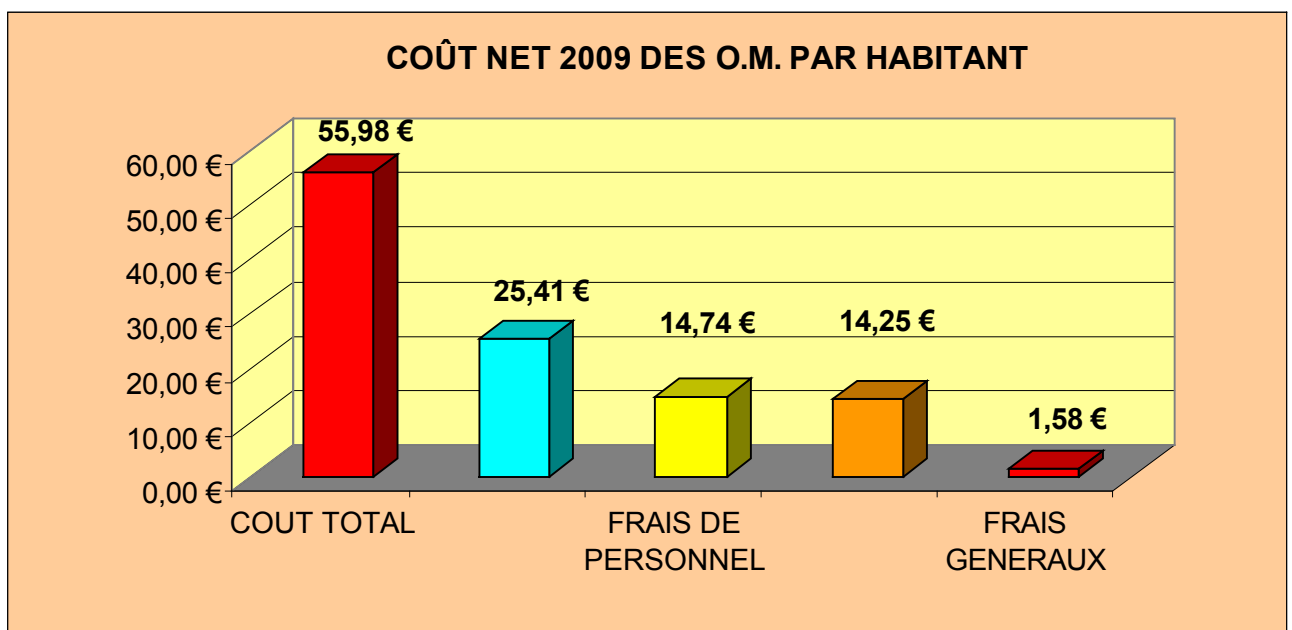
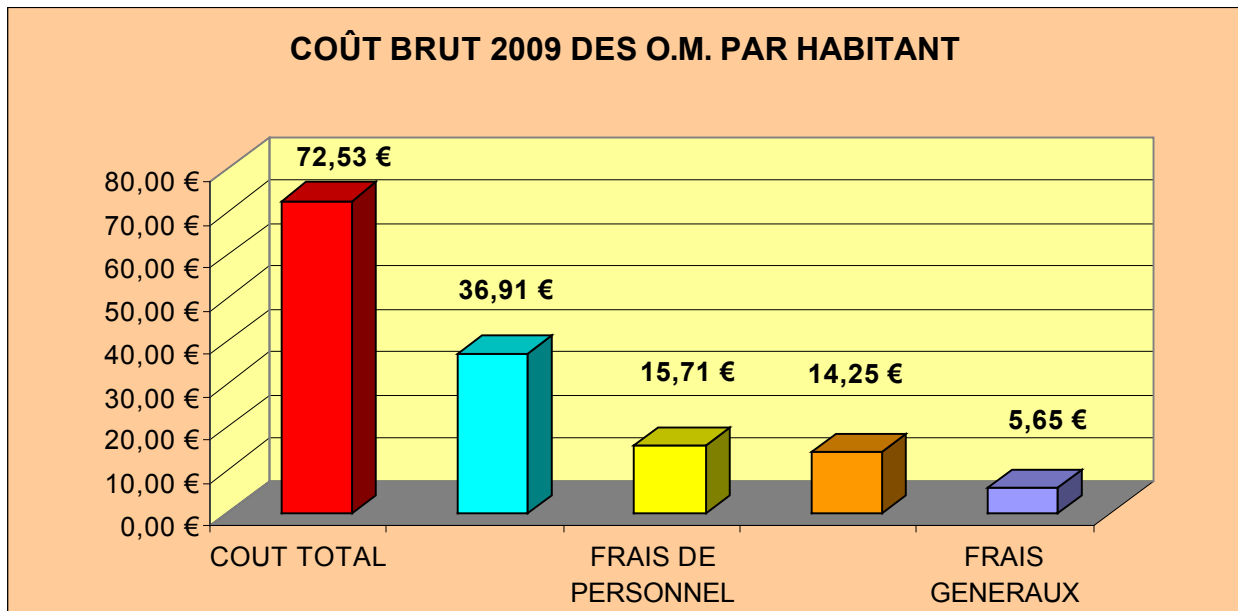
- les frais de véhicule ont augmenté cette année en raison d'une grosse réparation sur la benne (18 127,47 € au lieu de 5 000 € en moyenne)
- la différence entre le brut et le net pour les frais de personnel correspond à la prise en compte du remboursement par le CNASEA d'un emploi aidé (4 193,23 €). Ils sont inférieurs à 2008 où nous avons perçu 6 662 €,
- Le coût brut du traitement correspond aux sommes réellement payées à la COVED au cours de l'exercice 2009 plus le remboursement du capital des emprunts. Les factures émises pour l'année 2009 sont en réalité de 86 087,21 €, Il faut noter que la TGAP est passée de 9 € en 2008 à 13 € la tonne pour 2009.



Ces données font ressortir un **prix de revient brut de 261,73 € la tonne d'ordures** ménagères collectée. Le prix de revient net est de 202 € la tonne (166,22€ en 2008) se décomposant en 91,67 € la tonne pour le traitement (66,26 € en 2008) et 104,62 € pour la collecte (89,30 € en 2008) et les frais généraux 5,70 € la tonne (10,66 € en 2008).

Par contre, ramené à la part par d'habitant, **le coût brut est de 72,53 € par habitant** (47,60 € en 2008). Le coût net est de 55,98 € avec 25,41 € pour le traitement (18,98 € en 2008), 28,99 € pour la collecte (28,63 € en 2008) et 1,58 € pour les frais généraux (impression, assurance, appel d'offres, bornage...).

Les différences importantes entre les coûts 2008 et 2009, proviennent du fait que, cette année, nous avons intégré, le remboursement du capital des emprunts dans le calcul des prix de revient brut et net.



Toutefois, il faut tenir compte que notre collectivité a pris en charge sur cette année 2009, 73,50 tonnes de déchets d'Emmaüs, à titre de compensation de salaire pour le gardien de la déchèterie, mis à notre disposition par cette association. Cette compensation représente une somme de 5 304,62 €.

LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES :

Les factures de la SOREPAR pour cette prestation s'élèvent à 44 690,28 € pour l'exercice budgétaire 2009 car nous avons des factures 2008 impayées. Au 31 décembre 2009, toutes les factures concernant l'année en cours sont prises en compte pour **un montant de 37 202,58 €** (36 039,35 € en 2008) auxquelles il convient d'ajouter 7 539,66 € de remboursement d'emprunt, 4 151,31 € pour l'achat de nouveaux containers, 3 198 € pour les amortissements (différence entre les dépenses

d'amortissements de 8 686 € et les recettes de 5 448 €) soit **un total de 52 091,55 €** (49 343,37 € en 2008).

Les dépenses, pour les 12 mois de 2009, se décomposent en :

- 22 049,75 € pour la collecte (15 489,50 € en 2008)
- 8 662,61 € pour le traitement des corps creux (12 127,75 € en 2008)
- 6 490,22 € pour le traitement des papiers et journaux (8 422,10 € en 2008)

Elles sont compensées par des recettes provenant de la revente des produits collectés à savoir :

- Papier pour 3 137,63 € (7 640,12 € en 2008)
- Verre pour 4 044,31 € (3 965,26 € en 2008)
- Emballage pour 1 608,94 € (3 578,50 € en 2008)

- Aluminium pour 66,43 € (127,06 € en 2008)
- Acier pour 211,10 € (625,95 € en 2008)
- Ecofolio pour les publicités : 2 502,60 € (cette aide est nouvelle et nous est versée en 2009 pour la campagne 2008).

Mais aussi par l'aide d'Eco emballage. Pour l'année 2009, nous avons reçu de cet organisme 11 500 € (10 900 € en 2008) et nous sommes en attente du liquidatif de l'année (après estimation du stock au 31.12.2009) qui devrait se situer aux environs de 3 000 € (3 885 € en 2008).

Au total nos recettes s'élèvent donc à 23 071,01 € (38 499,71 € en 2008).

Avec 52 091,55 € de dépenses et 23 071,01 € de recettes ce service fait ressortir un reste à charge de 29 020,54 € (10 843,66 € en 2008) soit un coût net de 6,71 €/habitant (2,55 €/habitant en 2008 et 1,88 € en 2007) ou 81,06 € la tonne.

Avec 358 tonnes collectées, le coût brut moyen, c'est-à-dire sans les aides, est de 142,16 € la tonne (132,28 € la tonne en 2008). Calculé par rapport au nombre d'habitants, le coût du service est de 11,77 €/hab. (11,40 €/hab. en 2008).

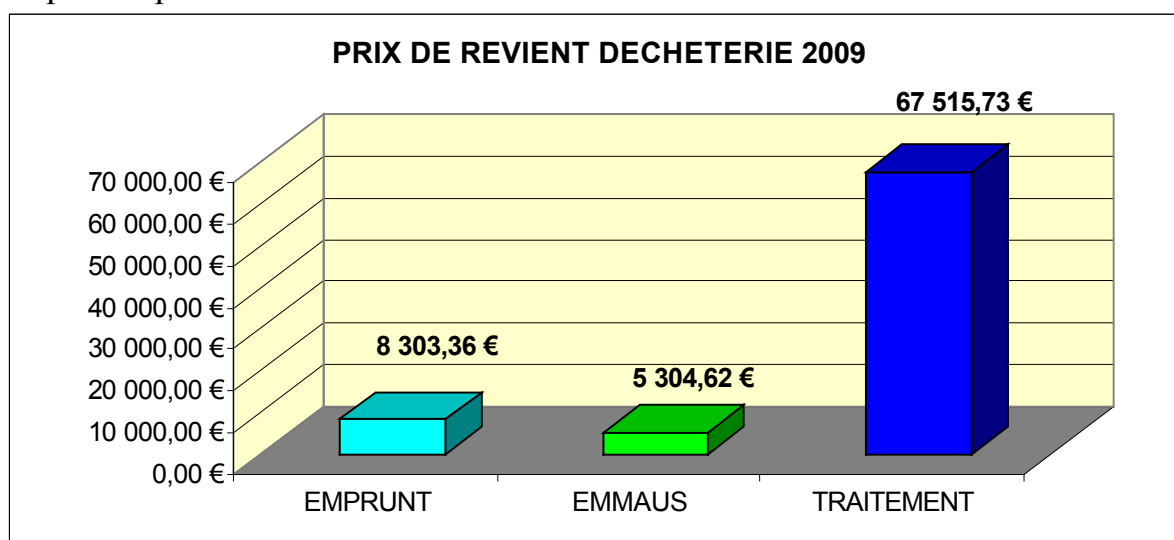
Les recettes brutes moyennes s'élèvent à 64,44 € la tonne (103,21 € la tonne en 2008) soit 5,33 €/hab. (8,90 €/hab. en 2008) et se décomposent en 32,32 € la tonne (63,57 € la tonne en 2008) pour la revente des produits (5,33 €/hab. en 2009 et 5,48 € en 2008) et 32,12 € la tonne (39,60 €/tonne en 2008) de subvention d'Eco emballage (2,66 €/hab. en 2009 pour 3,42 €/hab. en 2008).

A travers ces chiffres, nous notons une baisse de nos recettes liée à une diminution de la valorisation des produits recyclés, une diminution des aides d'Eco Emballage mais aussi une augmentation de nos dépenses du fait de l'achat de nouveaux containers et des réparations de ceux qui ont été incendiés.

LA DECHETERIE :

Le coût de la déchèterie, pour 2009 s'élève à **81 723,71 €** (100 609,59 € en 2008), en intégrant la compensation de 5 304,62 € pour Emmaüs et 8 303,36 € de remboursement d'emprunt. Peut être conviendrait-il d'y intégrer les 15 795,27 € d'annuité d'emprunt pour la carrière mais cela pourra aussi se faire quand elle fonctionnera.

Avec 928,58 tonnes collectées (863 tonnes collectées en 2008), nous arrivons à **un coût moyen** de la tonne de **87,36 € la tonne** (116,58 € la tonne en 2008) ou, ramené à l'habitant, **18,76 €/hab.** (23,27 € en 2008). Malgré une nouvelle hausse du tonnage collecté de 7,6%, nous enregistrons une baisse des dépenses de 19,37% liée aux résultats du nouvel appel d'offres. Le prix de revient se décompose comme indiqué dans le graphique ci-après :

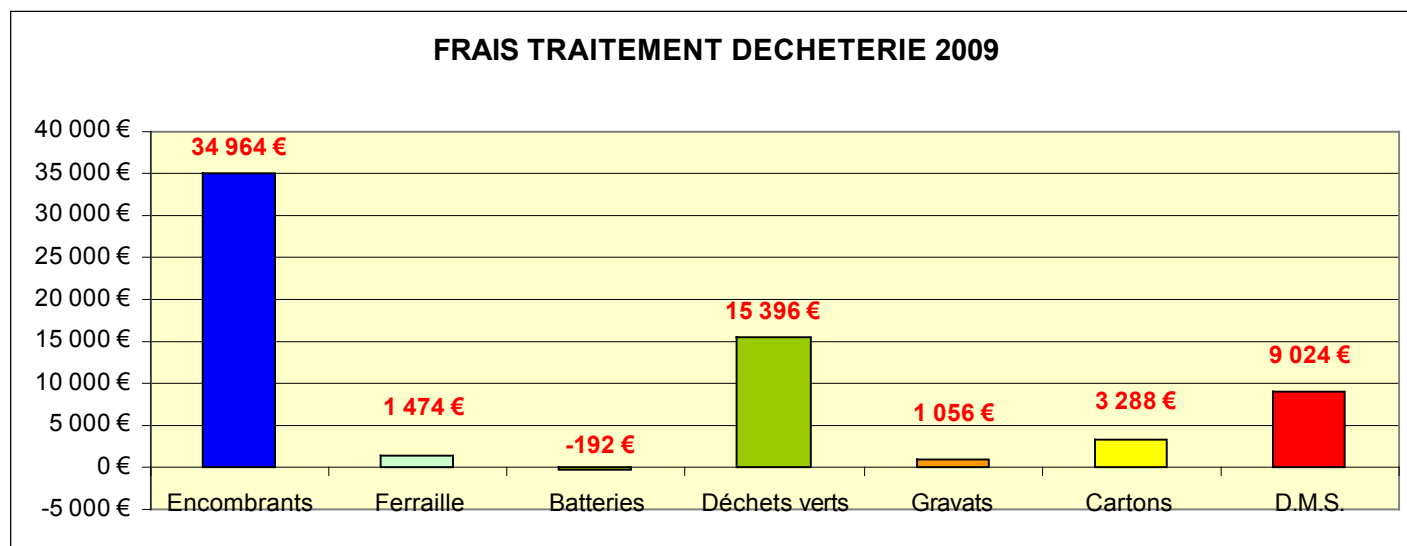


Le coût du recyclage des matériaux représente 83,22 % des dépenses, le gardiennage 6,50 %, le remboursement des emprunts 10,23 %.

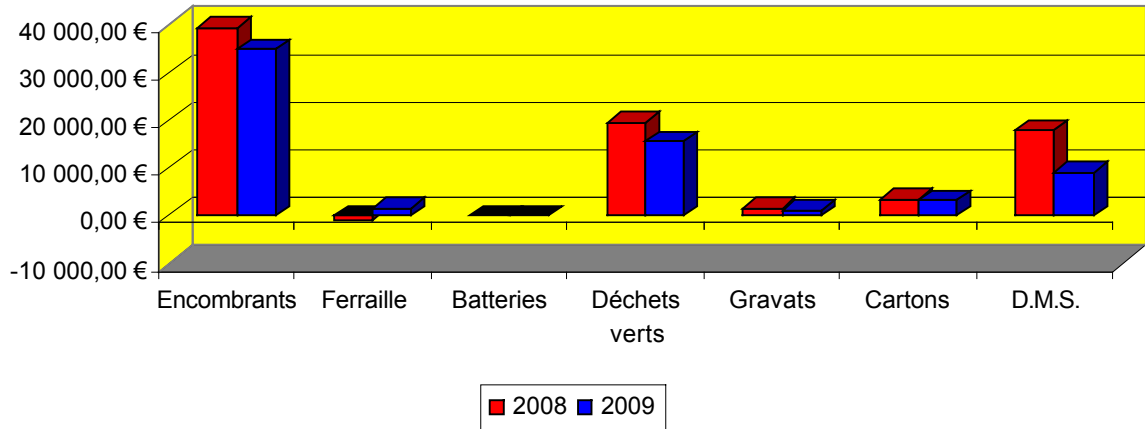
Le coût du recyclage se décompose comme suit :

- Encombrants : 34 963,88 € pour 345 tonnes (39 349,76 € pour 355 tonnes en 2008)
- Déchets verts : 15 396,13 € pour 279 tonnes (19 388,93 € pour 305 tonnes en 2008)
- Gravats : 1 056,16 € pour 194 tonnes (1 484 € pour 113 tonnes en 2008)
- Cartons : 3 287,93 € pour 35 tonnes (3 520,74 € pour 27 tonnes en 2008)
- Déchets ménagers spéciaux : 9 024,31 € pour 6,7 tonnes (17 910,04 € pour 7,1 tonnes en 2008).
- Ferraille : 1 474,40 € pour 64 tonnes. En 2008, la ferraille nous était rachetée pour un prix de 852,44 €.
- Batteries : Elles nous sont payées et nous ont rapporté 192,39 € pour 3 tonnes. En 2008, nous avons encaissé 46,99 €

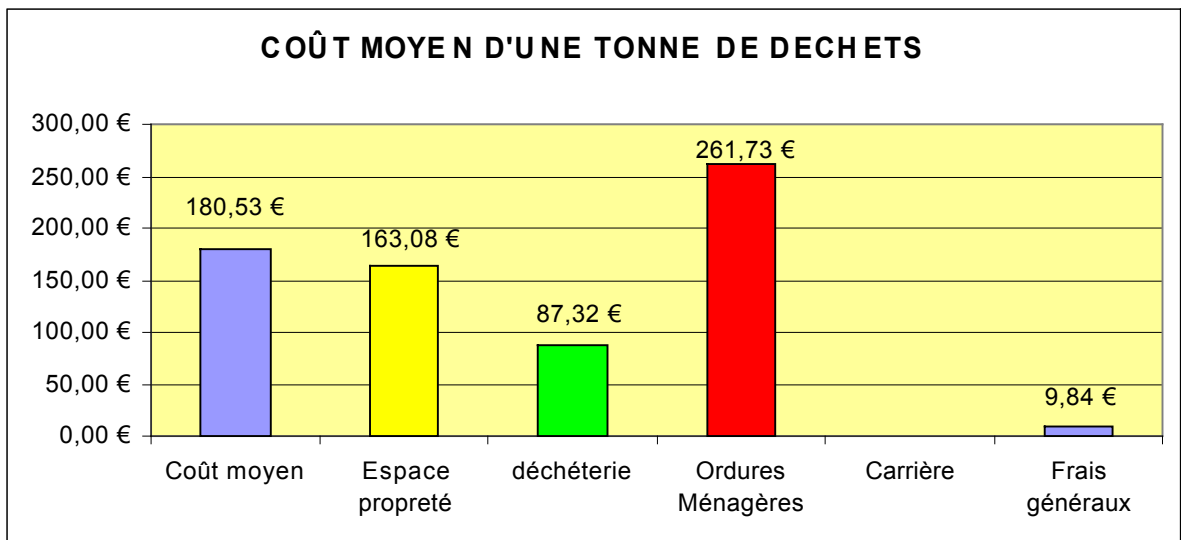
Il faut noter que les déchets ménagers spéciaux (peinture, solvant,...) restent les plus onéreux avec un coût de recyclage de 1 223,83 € la tonne. Avant le nouvel appel d'offre, ils nous étaient facturés 2 503,50 € la tonne. Enfin, certains déchets, les piles, les pneus et les huiles de vidange sont repris gratuitement. Depuis quelques mois, nous récupérons également les palettes qui sont reprises gratuitement.

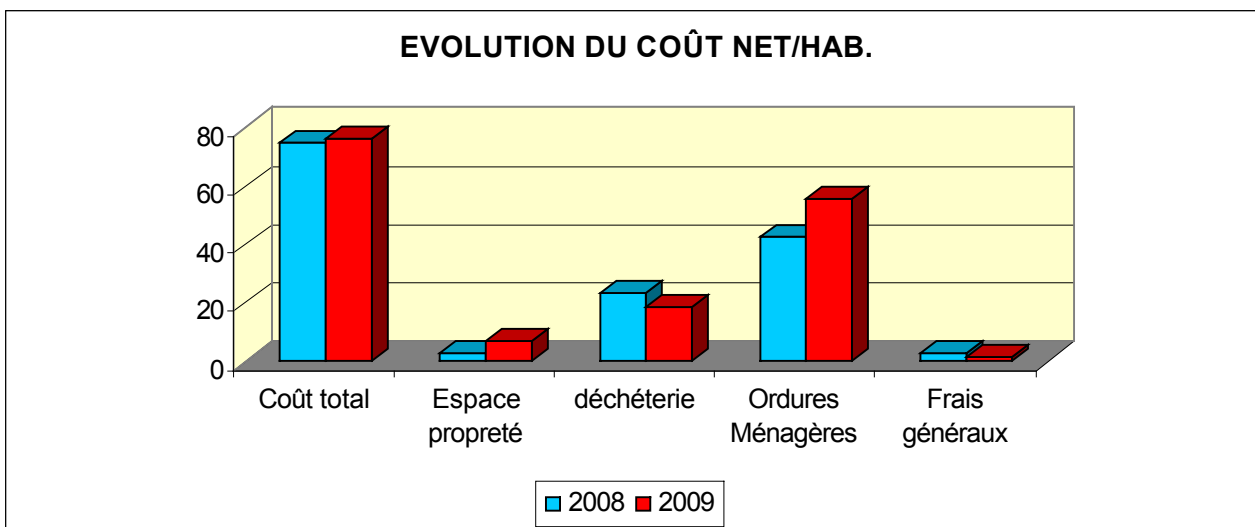
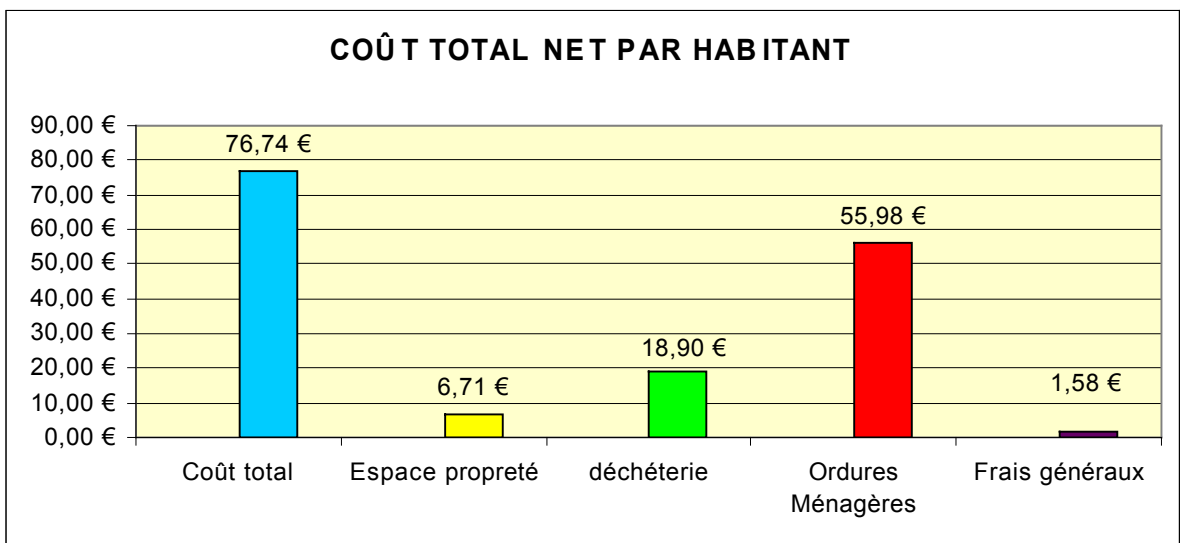
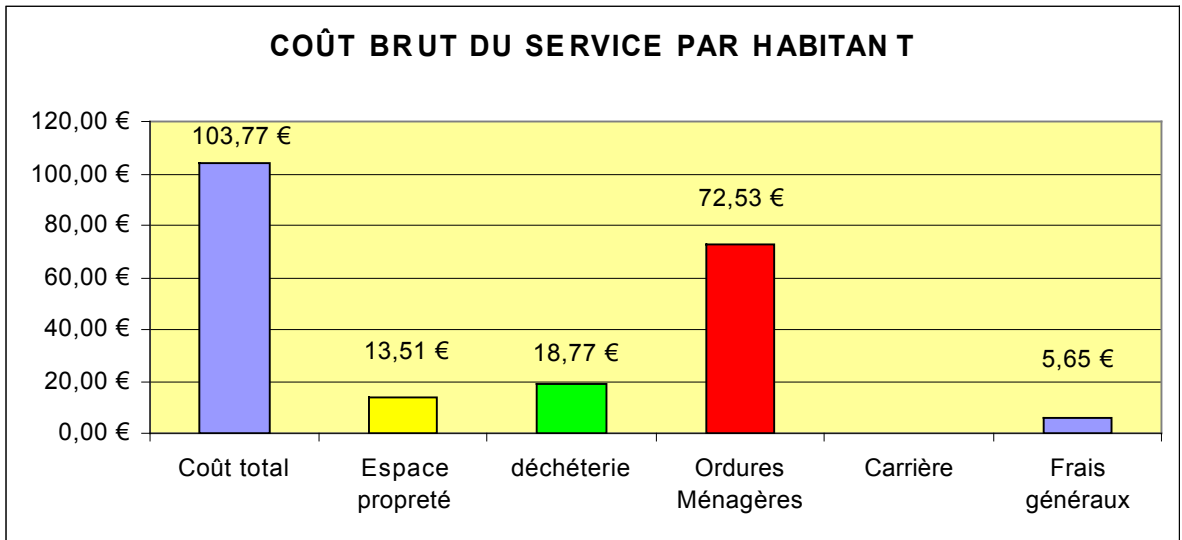


EVOLUTION DES COÛTS



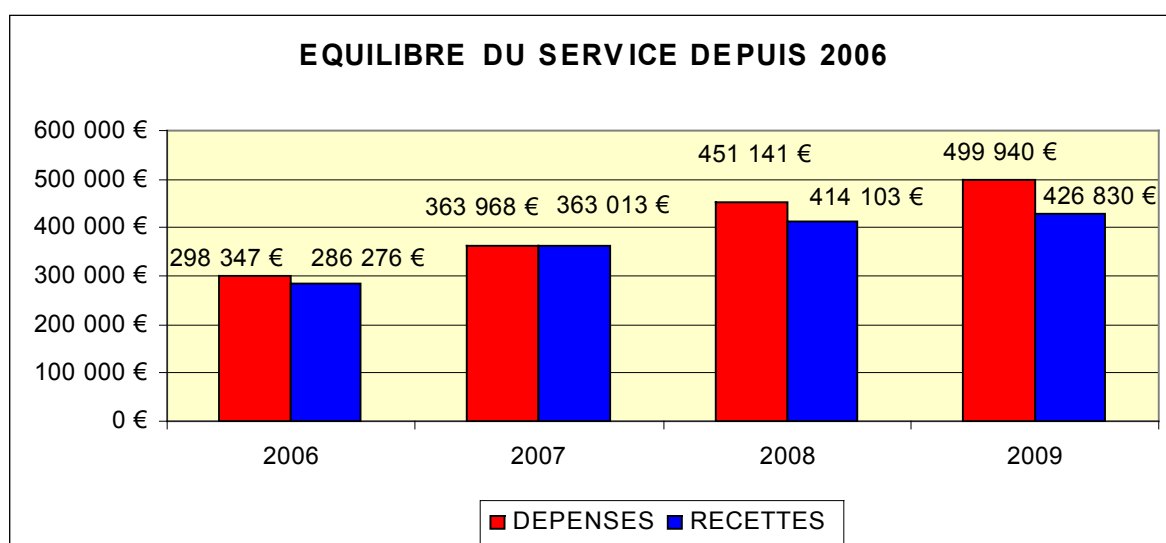
BILAN FINANCIER GENERAL





Le service enregistre :

- un total des dépenses (hors coût des frais de secrétariat) de 448 612,25 € auquel s'ajoutent, en section d'investissements, 51 328,55 € pour l'achat de containers (4 151,31 €), les amortissements (5 448 €), un solde de la carrière (2 567,46 €) et le remboursement du capital (39 161,78 €) soit un total de 499 940,80 €.
- un total des recettes de 426 830,72 € se décomposant en :
 - 344 694 € de taxe sur les OM,
 - 34 513,31 € de vente de produits à recycler
 - 2 013,79 € de remboursements divers
 - 4 193,23 € de remboursement du CNASEA
 - 5 448 € d'amortissements en fonctionnement
 - 22 512 € d'amortissement en investissements
 - 13 456,39 € de subvention DDR pour la carrière
- soit un déficit de 73 110,08 € (37 037,53 € en 2008) qui représente 14,62% de nos dépenses. Attention, ce déficit correspond aux résultats nets du compte administratif 2009. Il convient de le pondérer car il inclut 57 231,56 € de factures 2008 payées en 2009. Dans ce cas, le déficit net est de 15 878,52 € soit 3,17% de nos dépenses.



En raisonnant en exercice purement comptable, nous constatons une aggravation de notre déficit, tout en sachant que ces chiffres ne prennent pas en compte les frais de secrétariat généraux assumés par le budget divers de la C.C.V.S.